



Bonjour j ai une question sur le divorce

Par **mom**, le **29/10/2009** à **16:13**

Bonjour, Je me permets de vous écrire car j'ai un souci. Je suis tunisien, j'ai connu une française en 2007 en Tunisie elle m'a visité plusieurs fois chez moi, nous nous sommes mariés en 2008 en Tunisie après une histoire d'amour fou, je suis arrivé en France la même année (2008), j'ai eu ma carte de séjour de 10 ans récemment (2009), et j'ai découvert que ma femme a couché avec un mec quelque jours avant notre mariage, et j'ai la preuve, pendant que j'étais chez moi en Tunisie et je suis au courant de rien, en plus elle a couché avec lui plusieurs fois précédemment même au début de notre rencontre. Et je suis sûr qu'elle continue à le voir mais je n'ai pas de preuve de la période d'après le mariage, j'ai seulement des preuves de sa tromperie d'une toute petite période avant le mariage ce moment là j'étais en Tunisie, et nous avons fixé la date de mariage et on a tout préparé et elle continue à le voir et à coucher avec lui. Je suis extrêmement dégoûté. Dans ce cas là si je divorce est-ce que je perds ma carte de séjour de 10 ans surtout que je n'ai pas d'enfants avec elle ? car j'ai vu que la nouvelle loi réclame 4 ans minimum après la célébration de mariage, pour garder la carte de séjour de 10 ans et moi j'ai seulement un an et demi après la célébration de mariage. Est-ce que ça trahison un peu avant la mariage peut servir comme élément pour garder ma carte de séjours de 10 ans, surtout que je suis parti de chez moi et j'ai laissé tomber tout mon travail, ma vie, pour me consacrer à elle. Surtout que je suis extrêmement amoureux qu'elle m'a fait, je suis très sensible, et je suis choqué de ce qu'elle a fait je ne veux plus d'elle, j'ai un travail ici et je crains perdre tout. J'espère trouver une réponse. Cordialement